

S O M M A I R E

* * *

1. EMPLOI	2
1.1. Effectifs	2
1.2. Travailleurs extérieurs	9
1.3. Embauches	10
1.4. Départs	11
1.5. Chômage	13
1.6. Travailleurs handicapés	14
1.7. Absentéisme	14
2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES	17
2.1. Montant des rémunérations brutes	17
2.2. Hiérarchie des rémunérations	20
2.3. Mode de calcul des rémunérations	21
2.4. Charges accessoires	21
3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE	22
3.1. Accidents de travail et de trajet	22
3.2. Répartition des accidents par éléments matériels	25
3.3. Maladies professionnelles	27
3.4. Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail	27
3.5. Dépenses en matière de sécurité	28
4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL	29
4.1. Durée et aménagement du temps de travail	29
4.2. Organisation et contenu du travail	30
4.3. Conditions physiques de travail	31
4.4. Transformation de l'organisation du travail	32
4.5. Médecine du travail	33
4.6. Travailleurs inaptes	33
5. FORMATION	34
5.1. Formation professionnelle continue	34
5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :	34
5.3. Congés formation	35
5.4. Alternance	35
6. relations professionnelles	37
6.1. Représentants du personnel	37
6.2. Information et communication	38
6.3. Procédures	40
7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE	40
7.1. Œuvres sociales	40

1. EMPLOI

1.1. Effectifs

1.1.1. Effectif total au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2013	344	5	349	535	62	597	125	53	178	1 004	120	1 124 *
31/12/2014	339	3	342	531	62	593	128	44	172	998	109	1 107 *
31/12/2015	329	5	334	487	61	548	98	45	143	914	111	1 025 *

* Les personnes radiées le 31-12 de l'année considérée figurent dans cet effectif.

1.1.2. Effectif permanent au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2013	311	5	316	470	58	528	88	35	123	869	98	967
31/12/2014	306	3	309	469	59	528	98	35	133	873	97	970
31/12/2015	297	5	301	449	59	508	72	29	101	818	93	911

L'effectif permanent : ce sont les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée, à temps plein, inscrits à l'effectif pendant toute l'année considérée.

1.1.3. Nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (y compris les contrats en Alternance) au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2013	4	0	4	57	2	59	28	13	41	89	15	104
31/12/2014	2	0	2	52	1	53	33	10	43	87	11	98
31/12/2015	1	0	1	22	2	24	10	8	18	33	10	43

1.1.4. Effectif mensuel moyen au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2013	332	5	337	534	61	595	122	55	177	988	121	1 109
31/12/2014	343	4	347	536	61	597	134	51	185	1013	116	1 129
31/12/2015	333	3	336	511	62	573	113	45	158	957	110	1 067

1.1.5. Répartition par sexe de l'effectif au :

	Ingénieurs et Cadres						E.T.A.M						Ouvriers						Total					
	Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
31/12/2013	280	64	4	1	284	65	469	66	57	5	526	71	117	8	51	2	169	10	866	138	112	8	978	146
31/12/2014	272	67	3	0	275	67	463	68	58	4	521	72	120	8	42	2	162	10	855	143	103	6	958	149
31/12/2015	261	68	4	1	265	69	433	54	57	4	490	58	93	5	42	3	135	8	787	127	103	8	890	135

1.1.6. Répartition par tranche d'âge de l'effectif inscrit au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15
20 ans et moins	0	0	0	8	8	2	3	3	0	11	11	2
de 21 à 25 ans	9	8	0	33	34	19	16	15	6	58	57	25
de 26 à 30 ans	25	25	29	30	16	11	30	27	25	85	68	65
de 31 à 35 ans	57	50	46	84	84	70	46	43	29	187	177	145
de 36 à 40 ans	62	68	57	88	87	83	28	30	31	178	185	171
de 41 à 45 ans	43	36	46	98	91	83	24	25	19	165	152	148
de 46 à 50 ans	75	68	62	123	135	123	19	17	16	217	220	201
de 51 à 55 ans	50	58	62	84	82	97	6	7	12	140	147	171
de 56 à 60 ans	25	25	27	47	51	56	6	4	3	78	80	86
Plus de 60 ans	3	4	5	2	5	4	0	1	2	5	10	11
TOTAL	349	342	334	597	593	548	178	172	143	1 124	1 107	1 025

Les moyennes des âges par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2013	42, 5 ans	42, 3 ans	41, 4 ans	42, 2 ans
au 31/12/2014	43, 1 ans	43 ans	42, 2 ans	42, 9 ans
au 31/12/2015	43, 9 ans	44, 5 ans	41, 5 ans	43, 9 ans

1.1.7. Répartition de l'effectif selon l'ancienneté au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15
moins d'un an	12	11	8	34	31	5	19	20	17	65	62	30
de 1 à 5 ans	74	70	72	59	58	60	58	62	37	191	190	169
de 6 à 10 ans	87	83	69	126	115	82	65	54	41	278	252	192
de 11 à 15 ans	66	61	63	157	150	116	33	31	40	256	242	219
de 16 à 20 ans	8	18	26	32	56	111	0	2	5	40	76	142
de 21 à 25 ans	54	40	31	95	82	51	3	2	2	152	124	84
de 26 à 30 ans	34	45	43	56	59	62	0	1	1	90	105	106
de 31 à 35 ans	13	14	21	24	27	42	0	0	0	37	41	63
de 36 à 40 ans	0	0	1	13	15	19	0	0	0	13	15	20
de 41 à 45 ans	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
de 46 à 48 ans	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
TOTAL	349	342	334	597	593	548	178	172	143	1 124	1 107	1 025

Les moyennes des anciennetés par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2013	13 ans	14, 8 ans	6, 4 ans	12, 9 ans
au 31/12/2014	13, 6 ans	15, 6 ans	6, 6 ans	13, 6 ans
au 31/12/2015	14, 3 ans	17 ans	7, 9 ans	14, 8 ans

1.1.8. Répartition de l'effectif total selon la nationalité :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M.			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 13	31-déc 14	31-déc 15
Français	347	339	331	592	587	543	176	170	142	1 115	1 096	1 016
Autres nationalités	2	3	3	5	6	5	2	2	1	9	11	9 *
TOTAL	349	342	334	597	593	548	178	172	143	1 124	1 107	1 025

* Autres nationalités :

- Belge
- Brésilienne
- Chinoise
- Espagnole
- Laotienne
- Mexicaine
- Portugaise

1.1.9. Répartition de l'effectif total selon une structure de qualification détaillée :

1.1.9.1. Ingénieurs et cadres :

Effectif	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2015
I.C Pos. III C	9	8	10
I.C. Pos. III B - C.E.	21	17	13
I.C. Pos. III B	23	26	27
I.C. Pos. III A	86	79	77
I.C. Pos. II	194	201	199
I.C. Pos. I	16	11	8
TOTAL	349	342	334

1.1.9.2. E.T.A.M. :

EFFECTIF AU	Agents Administratifs			Techniciens			Agents de Maîtrise			TOTAL		
	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc
	13	14	15	13	14	15	13	14	15	13	14	15
Niveau I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niveau II	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niveau III	2	3	2	13	10	7	-	-	-	15	13	9
Niveau IV	20	16	13	256	256	233	-	-	-	276	272	246
Niveau V	17	20	18	272	272	260	17	16	15	306	308	293
TOTAL	39	39	33	541	538	500	17	16	15	597	593	548

1.1.9.3. Ouvriers :

Effectif au	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Niveau III Ech. 2 (AF 3)	82	76	76
Niveau II Ech. 3 (AF 2)	68	66	43
Niveau II Ech. 1 (AF 1)	26	30	24
Niveau I Ech. 2 (AFS)	2	0	0
TOTAL	178	172	143

1.2. Travailleurs extérieurs

1.2.1. *Nombre de stagiaires* :

2013	194
2014	150
2015	167

1.2.2. *Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires* :

2013	176
2014	160
2015	75

1.2.3. *Durée moyenne des contrats de travail temporaire ^(*)* :

2013	200 jours
2014	210 jours
2015	140 jours

^(*) Il s'agit de jours calendaires

1.3. Embauches

1.3.1. Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée en :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	15	2	3	20
2014	17	6	0	23
2015	14	1	0	15

1.3.2. Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée en :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	3	42 ⁽¹⁾	35 ⁽²⁾	80
2014	3	40 ⁽³⁾	32 ⁽⁴⁾	75
2015	3	16 ⁽⁵⁾	36 ⁽⁶⁾	55

1.3.3. Nombre d'embauches de travailleurs saisonniers :

2013	Néant
2014	Néant
2015	Néant

⁽¹⁾ dont 20 CDD, 13 contrats de professionnalisation et 9 contrats d'apprentissage

⁽²⁾ dont 34 CDD et 1 contrat d'apprentissage

⁽³⁾ dont 13 CDD, 20 contrats de professionnalisation et 7 contrats d'apprentissage

⁽⁴⁾ dont 30 CDD et 2 contrats d'apprentissage

⁽⁵⁾ dont 16 CDD

⁽⁶⁾ dont 36 CDD

1.4. Départs

1.4.1. Total des départs ^(*) en :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	9	38	17	64
2014	28	59	28	115
2015	27	61	64	152

(*) Salariés radiés de l'effectif (non compris les salariés mutés dans un autre établissement)

1.4.2. Nombre de démissions :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	5	6	6	17
2014	8	8	2	18
2015	8	6	6	20

1.4.3. Nombre de licenciements pour cause économique :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2012	0	0	0	0
2013	0	0	0	0
2014	0	0	0	0

1.4.4. Nombre de licenciements pour d'autres causes :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	0	0	1	1
2014	4	0	1	5
2015	0	2	2	4

1.4.5. Fins de contrats à durée déterminée :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	0	26	10	36
2014	5	43	22	70
2015	4	39	55	98

1.4.6. Départs au cours de la période d'essai :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	0	0	0	0
2014	1	0	0	1
2015	1	0	0	1

1.4.7. Mutations dans un autre établissement :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	0	2	1	3
2014	3	4	2	9
2015	2	2	1	5

1.4.8. Mutations dans une autre société du Groupe LATECOERE :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	2	1	0	3
2014	6	0	0	6
2015	4	0	0	4

1.4.9. Départs en retraite ou en préretraite :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	0	1	0	1
2014	2	6	1	9
2015	0	10	0	10

1.4.10. Décès :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	0	1	0	1
2014	0	1	0	1
2015	0	1	0	1

1.4.11. Départs à la suite de maladie au-delà de 2 ans :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	0	0	0	0
2014	0	0	0	0
2015	0	0	0	0

1.4.12. Autres

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	2	3	0	5 ⁽¹⁾
2014	2	1	2	5 ⁽²⁾
2015	6	3	1	10 ⁽³⁾

1.5. Chômage

1.5.1. Nombre de salariés mis en chômage partiel en :

2013	0
2014	0
2015	0

1.5.2. Nombre total d'heures de chômage partiel (indemnisées ou non) en :

2013	0
2014	0
2015	0

⁽¹⁾ dont 5 ruptures conventionnelles

⁽²⁾ dont 3 ruptures conventionnelles, 2 ruptures anticipées de CDD (initiative salarié)

⁽³⁾ dont 10 ruptures conventionnelles

1.6. Travailleurs handicapés

1.6.1. Nombre de travailleurs handicapés au titre de la loi du 11/02/2005 :

Nombre de salariés et intérimaires pris en compte au titre de la déclaration obligatoire de travailleurs handicapés

Effectif au titre de l'année :	Accidentés du travail	Accidentés du travail (accidents intervenus dans l'entreprise)	Autres *	Total
2013	3	4	53	60
2014	3	5	53	61
2015	3	5	42	50

* Reconnaissance attribuée par la Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées, invalides pensionnés.

1.7. Absentéisme

1.7.1. Nombre de journées d'absence ----- Nombre de journées théoriques travaillées

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	1 382 ----- = 1,88 % 73 466	4 254 ----- = 3,19 % 133 280	1 567 ----- = 3,95 % 39 648	7 203 ----- = 2,92 % 246 394
2014	1 575 ----- = 2,08 % 75 646	3 570 ----- = 2,69 % 132 534	1 376 ----- = 3,35 % 41 070	6 521 ----- = 2,62 % 249 250
2015	2 047 ----- = 2,79 % 73 248	4 517 ----- = 3,51 % 128 352	1 938 ----- = 5,48 % 35 392	8 502 ----- = 3,59 % 236 992

Les journées d'absence ont été calculées sur la base d'absences ouvrées, **hors absences de longue durée**

1.7.2. Nombre de journées d'absence pour maladie (y compris les absences de longue durée) :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2013	893	4 980	1 295	7 168
2014	872	4 099	2 413	7 384
2015	938	3 810	1 507	6 255

1.7.3. Nombre de journées d'absence pour accident de travail et de trajet :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2013	16	446	141	603
2014	9	537	76	622
2015	43	463	142	648

1.7.4. Nombre de journées d'absence pour maternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2013	301	306	77	684
2014	499	77	0	576
2015	568	67	0	635

1.7.5. Nombre de journées d'absence pour paternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2013	104	171	72	347
2014	58	164	43	265
2015	105	122	43	270

1.7.6. Nombre de journées d'absence pour congés autorisés ⁽¹⁾ :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2013	257	443	131	831
2014	204	436	146	786
2015	266	476	124	866

1.7.7. Nombre de jours d'absence imputables à d'autres causes ⁽²⁾ :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2013	1 179	1 339	349	2 867
2014	1 511	977	263	2 751
2015	501	910	288	1 699

(1) Il s'agit de congés pour événements familiaux, pour enfants malades ou handicapé, pour révision examen, pour réserve militaire, au titre du handicap reconnu MDPH et accord d'entreprise « Dons de jours ».

(2) Il s'agit de congés sans solde, congés sabbatique, congés parentaux, congés pour création d'entreprise, congés individuel de formation, et tout autre congé soumis à autorisation préalable de l'employeur

2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1. Montant des rémunérations brutes

2.1.1. *Masse salariale annuelle totale (€)*

*-----
Effectif mensuel moyen*

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2013	21016944	62365	21020030	37874	5319930	30930	657939	14621	48014843	43296
	337		555		172		45		1109	
2014	21596338	62237	21184241	38170	5702865	31334	667555	14835	49150999	43535
	347		555		182		45		1129	
2015	20876808	62133	20594864	38139	4887990	31134	546830	16083	46906491	43961
	336		540		157		34		1067	

2.1.2. *Rémunération moyenne du mois de décembre hors prime à périodicité non mensuelle :*

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2013	1507626	4320	1585116	2851	414752	2370	48616	1105	3556110	3164
	349		556		175		44		1124	
2014	1628731	4762	1666237	3024	448471	2638	50760	1154	3794199	3427
	342		551		170		44		1107	
2015	1516721	4541	1547014	2919	387655	2711	21400	1189	3472790	3388
	334		530		143		18		1025	

2.1.3. Grille des rémunérations :

2.1.3.1. Barème des appointements minima forfaitaires du personnel "cadre" en vigueur au 31 décembre 2015 :

	Indice Hiérarchique	Montant de la référence mensuelle de Gestion au 31/12/2015
1/- POSITION I		
21 ans	60	2 018 €
22 ans	68	2 018 €
23 ans	76	2 255 €
1 an d'expérience	84	2 493 €
2 ans d'expérience	92	2 730 €
3 ans d'expérience	100	2 967 €
2/- POSITION II	100	2 967 €
Après 3 ans en position II	108	3 205 €
Après 6 ans en position II	114	3 383 €
Après 9 ans en position II	120	3 561 €
Après 12 ans en position II	125	3 709 €
Après 15 ans en position II	130	3 857 €
Après 18 ans en position II	135	4 006 €
3/ - POSITION III		
III A	135	4 006 €
III B	180	5 547 €
III B CE	210	6 471 €
III C	240	7 395 €

2.1.3.2. Barème des appointements minima du personnel E.T.A.M. en vigueur au 31 décembre 2015 :

Niveaux	Echelons	Coefficients	Appointements minimaux hiérarchiques - base 35 h - pour un horaire affiché de 35 h
	3 exceptionnel	400	2 640 €
5	3	365	2 409 €
	2	335	2 221 €
	1	305	2 013 €
	3	285	1 881 €
4	2	270	1 782 €
	1	255	1 683 €
	3	240	1 675 €
3	2	225	1 675 €
	1	215	1 675 €
	3	190	1 675 €

La valeur du point servant de base au calcul de ces appointements est de : **6. 60 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

La valeur du point servant de base au calcul de la prime d'ancienneté est de : **6. 80 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

2.1.3.3. Barème des appointements minima hiérarchiques (base 35 heures) du personnel ouvrier en vigueur au 31/12/2015 :

Qualification	Position	Coefficient	Appointements base 35 h pour un horaire affiché de 35 h
A.F. 1	N.II Ech 1	190	1 675
A.F. 2	N.II Ech 3	215	1 675
A.F. 3	N III Ech 2	240	1 675

2.1.3.4. La rémunération mensuelle minimale (salaire plancher) était :

Au 31 Décembre 2013 de 1 635 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

Au 31 Décembre 2014 de 1 660 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

Au 31 Décembre 2015 de **1 675 €** base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

2.2. Hiérarchie des rémunérations

2.2.1. *Rapport entre la moyenne des rémunérations (*) des ingénieurs et cadres y compris cadres supérieurs et dirigeants et la moyenne des rémunérations des ouvriers (€) :*

2012	62 365	30 930	= 2, 02
2014	62 237	31 334	= 1, 99
2015	62 133	31 134	= 2, 00

(*) Rémunérations brutes annuelles

2.3. Mode de calcul des rémunérations

2.3.1. Pourcentage des ouvriers dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement :

(Il s'agit de personnel ouvrier auquel le boni est attribué à titre individuel)

2013	0
2014	0
2015	0

2.3.2. Pourcentage des ouvriers payés au mois sur la base de l'horaire affiché :

100 %

2.4. Charges accessoires

2.4.1. Ne concerne pas l'Entreprise

2.4.2. Montant des versements effectués à des Entreprises extérieures pour mise à la disposition de personnel :

➤ Entreprise de travail temporaire :

En 2013	8 752 638 €
En 2014	8 473 470 €
En 2015	3 936 518 €

➤ Autres entreprises (prestataires de services, but non lucratif)

En 2013	6 631 452 €
En 2014	6 203 013 €
En 2015	4 223 073 €

3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Personnel concerné : Salariés LATECOERE

3.1. Accidents de travail et de trajet

3.1.1. Taux de fréquence des accidents de travail :

➤ Nombre d'accidents avec arrêt (hors accidents de trajet)

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	0	7	22	29
2014	1	12	14	27
2015	1	11	18	30

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 10^6}{\text{Nombre d'heures travaillées}} =$$

2013	2014	2015
$\frac{29 \times 1\,000\,000}{1\,729\,642} = 16,77$	$\frac{27 \times 1\,000\,000}{1\,726\,053} = 15,64$	$\frac{30 \times 1\,000\,000}{1\,610\,882} = 18,73$

3.1.2. Taux de gravité des accidents de travail :

➤ Nombre de journées perdues

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	0	561	464	1 025 ^{(1) *}
2014	15	678	171	864 ^{(2) *}
2015	47	531	420	998 ^{(3) *}

Nombre de journées perdues x 1 000

Nombre d'heures travaillées

2013	2014	2015
$\frac{1\ 025 \times 1\ 000}{1\ 729\ 642} = 0,59$	$\frac{864 \times 1\ 000}{1\ 726\ 053} = 0,50$	$\frac{998 \times 1\ 000}{1\ 601\ 882} = 0,62$

⁽¹⁾ Non compris les journées perdues pour accidents de trajet : 79 jours, ni les rechutes : 0 jour

* Dont 398 jours consécutifs à 2 accidents survenus en 2012

⁽²⁾ Non compris les journées perdues pour accidents de trajet : 0 jours, ni les rechutes : 17 jours

* Dont 546 jours consécutifs à 2 accidents survenus en 2013

⁽³⁾ Non compris les journées perdues pour accidents de trajet : 56 jours, ni les rechutes : 0 jour

* Dont 270 jours consécutifs à 1 accident survenu en 2014

3.1.3. Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée) :

2013	0
2014	0
2015	2

3.1.4. Nombre d'accidents mortels :

	<u>de travail</u>	<u>de trajet</u>
2013	0	0
2014	0	0
2015	0	0

3.1.5. Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail :

2013	8
2014	1
2015	4

3.1.6. Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestation de services dans l'entreprise :

2013	28
2014	24
2015	24

3.1.7. Taux et montant de la cotisation Sécurité Sociale (accidents du travail) :

	TOULOUSE		GIMONT	
	Taux	Montant	Taux	Montant
2013	1,33 %	574 068 €	1,30 %	52 994 €
2014	1,28 %	564 555 €	1,78 %	69 576 €
2015	1,30 %	553 243 €	2,78 %	101 648 €

3.2. Répartition des accidents par éléments matériels

Personnel concerné : tout intervenant sur site

2013	73
2014	61
2015	69

3.2.1. Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves (codes 32 à 40) :

2013	0
2014	1
2015	1

3.2.2. Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation (code 02) :

2013	12
2014	9
2015	6

3.2.3. *Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus (codes 09 à 30) :*

2013	11
2014	3
2015	4

3.2.4. *Nombre d'accidents de circulation - manutention – stockage : (codes 01. 03. 04 et 06. 07. 08)*

2013	42
2014	40
2015	50

3.2.5. *Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel (code 05) :*

2013	3
2014	6
2015	3

3.2.6. *Autres cas :*

2013	5
2014	2
2015	5

3.3. Maladies professionnelles

3.3.1. *Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année :*

2013	0
2014	2 (1 N° 57 B / 1 N° 57 C)
2015	1 (N° 57 B)

3.3.2. *Nombre et salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci :*

2013	2 (N° 57 B)
2014	0
2015	2 (N° 57 C)

3.3.3. *Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles :*

2013	Néant
2014	Néant
2015	Néant

3.4. Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

	Nombre de réunions	Visite d'atelier dans le cadre du C.H.S.C.T.
2013	9	8
2014	9	11
2015	19	10

3.5. Dépenses en matière de sécurité

3.5.1. Effectif formé à la sécurité :

	2013	2014	2015
- Formation de secouriste du travail	19	16	16
- Recyclage de secouriste du travail et de la protection civile	103	45	107
- Pontiers	8	39	18
- Recyclage Pontiers	10	-	19
- Sensibilisation Pontiers	-	-	97
- Caristes	-	2	7
- Conducteur Nacelles	-	-	6
- Sensibilisation Nacelles	-	-	12
- Pompiers 1 ^{ère} intervention	132	-	121
- Chef intervention Pompiers	1	-	-
- Pompier 2 ^{ème} intervention	-	13	-
- Port du harnais et travail en hauteur	-	-	34
- Sensibilisation travail en hauteur	-	-	17
- Habilitation Electrique	-	47	12
- Echafaudage	-	-	2
- Radio Protection	1	1	-
-Sensibilisation Santé Sécurité Environnement Nouveaux arrivants	270	-	170
TOTAL	544	163	638

3.5.2. Evaluation budgétaire du programme de sécurité et améliorations des conditions de travail au sens de l'article L 4612-16 du Code du Travail :

2013	694 704 €
2014	427 338 €
2015	1 128 843 €

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1. Durée et aménagement du temps de travail

4.1.1. Horaire hebdomadaire moyen affiché :

- 40 heures jusqu'au 30/06/83,
- Au 01/10/83, 39 heures ramenées à 38 heures pour les services Production, Contrôle, Administratif,
- Au 01/10/84, réduction de la durée du travail pour ces mêmes services à 37 heures,
- Au 01/01/1998, généralisation de l'horaire à 37 heures pour l'ensemble des services,
- Au 01/01/2000, réduction de la durée du travail dans le cadre de la signature de l'accord ARTT du 14/12/1999.

4.1.2. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur par le système légal :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2013	0	11	4	15
2014	0	3	1	4
2015	0	0	0	0

4.1.3. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés :

- 31/12/2013 : 492 salariés adhèrent à l'horaire variable
- 31/12/2014 : 476 salariés adhèrent à l'horaire variable
- 31/12/2015 : 438 salariés adhèrent à l'horaire variable

4.1.4. Nombre de salariés occupés à temps partiel :

2013	27
2014	32
2015	32

4.1.5. Nombre de salariés ayant bénéficié, tout au cours de l'année de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs :

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2013	255	434	50	739
2014	252	429	65	746
2015	227	432	59	718

4.1.6. Nombre moyen de jours de congés annuels non compris le repos compensateur (jours ouvrés) :⁽¹⁾

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2013	33,61	26,75	22,64	28,13
2014	31,02	26,98	21,31	27,27
2015	28,87	26,47	20,96	26,39

4.1.7. Nombre de jours fériés payés :⁽²⁾

L'ensemble du personnel a bénéficié du paiement de

2013	2014	2015
10 jours fériés	10 jours fériés	9 jours fériés

4.2. Organisation et contenu du travail

4.2.1. Effectif travaillant en équipes :

	2013	2014	2015
Equipes fixes	0	0	0
Equipes alternatives			
Ouvriers	108	99	87
E.T.A.M.	142	148	119
	250	247	206

⁽¹⁾ y compris congés RTT

⁽²⁾ Il s'agit de jours ouvrés uniquement.

4.2.2. *Personnel en continu et semi continu :*

Néant

4.2.3. *Personnel affecté à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret du 10 Mai 1976 :*

Néant

4.3. Conditions physiques de travail

4.3.1. *Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 dbs à leur poste de travail :*

- 2013 : 451 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- 2014 : 538 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- 2015 : 428 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).

4.3.2. *Nombre de travailleurs exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret du 10 Mai 1976 ⁽¹⁾ :*

- 2013 : 3
- 2014 : 3
- 2015 : 3

4.3.3. *Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures :*

- 2013 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur
- 2014 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur
- 2015 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur

(1) travaux exposant de façon habituelle et régulière à une forte chaleur ambiante rayonnante.
Dans notre Entreprise ces travaux ne sont pas réalisés de façon continue.

4.4. Transformation de l'organisation du travail

4.4.1. Expériences de transformation de l'organisation du travail améliorant son contenu :

- Mise en place d'une nouvelle organisation au sein de la Direction Technique
- Poursuite du déploiement du 5S au sein des ateliers d'assemblage
- Mise en place du CSP Paye
- Réorganisation de la Direction des Programmes
- Adaptation de la gouvernance et de l'organisation Qualité Aérostructure

4.5. Médecine du travail

4.5.1. Nombre d'examens cliniques (visites obligatoires) :

	Travailleurs en continu et Semi-continu	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2013	539	571	0	1 110
2014	472	477	0	949
2015	467	441	0	908

4.5.2. Nombre d'examens complémentaires :

	Travailleurs en continu et Semi-continu	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2013	2 410	2 090	0	4 500
2014	1 467	2 169	0	3 636
2015	1 545	2 567	0	4 112

4.5.3. Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail :

Le médecin du travail a consacré au service médical de l'Entreprise **125 heures par mois**.

Un tiers de ce temps environ est consacré par le médecin aux réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité, aux visites d'ateliers, à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail.

4.6. Travailleurs inaptes

4.6.1. Nombre de salariés déclarés inaptes définitivement à leur emploi par le médecin du travail :

2

4.6.2. Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude :

5

5. FORMATION

5.1. Formation professionnelle continue

5.1.1. Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue :

2013	2, 54 %
2014	2, 32%
2015	2,51 %

5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :

	Exécution du Plan de Formation	Rémunération des stagiaires	Financement de la professionnalisation et du DIF CPF	Autres dépenses (FONGECIF CDD)	Total
2013	375 474	397 429	330 675	95 953	1 199 531
2014	378 088	344 881	288 088 *	105 052	1 116 109
2015	288 300	398 250	369 707 **	105 741	1 161 998

* Pas de financement du DIF au titre de la collecte 2014

** Rajout en 2015 de la contribution Compte Personnel de Formation

5.2.1. Nombre de stagiaires :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2013	901	233	554	117	421	12	-	-	1 876	362
2014	452	114	535	130	579	46	-	-	1 566	290
2015	511	142	599	155	715	38			1 825	335

5.2.2. Nombre d'heures de stage :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2013	4 713	1 427	3 372	674	1 816	58	-	-	9 901	2 159
2014	5 289	1 849	3 701	901	1 766	167	-	-	10 756	2 917
2015	4 196	1 703	3 430	1 013	2 685	248			10 311	2 964

5.2.3. Orientation des formations :

Pour 2015, la politique de formation s'est articulée autour des axes et thèmes

❖ **Adaptation, Perfectionnement**

- ➔ Viser l'excellence pour nos compétences techniques
 - ▶ Conception, Maitrise des exigences
 - ▶ Ingénierie Systèmes, mécatronique
 - ▶ Métiers de la Production par les centres de formation internes
- ➔ Développer une culture Amélioration continue :
 - ▶ Résolution de problèmes, recherche causes racines
 - ▶ Analyse de risques, Plan d'expériences, Gestion de crise
 - ▶ Animation et Gestion de projets, Structuration du reporting, Maitrise des NRC
 - ▶ Déploiement du LEAN
- ➔ Atteindre l'Excellence opérationnelle
 - ▶ Management de la performance
 - ▶ Qualité totale pour chaque action, responsabilisation de tous
 - ▶ Développer la culture processus
- ➔ Elever notre niveau d'Anglais et promouvoir son utilisation
- ➔ Déploiement du Core Model SAP

❖ **Développement des compétences**

- ➔ Renforcer, développer, dynamiser nos compétences managériales
 - ▶ Mobilisation du personnel et conduite d'équipe
 - ▶ Evaluation et Développement de ses collaborateurs
 - ▶ Communication individuelle constructive et mobilisatrice
 - ▶ Communication collective positive
 - ▶ Promouvoir nos valeurs
- ➔ Ancrer notre culture sécurité :
 - ▶ Déploiement du Projet Santé Sécurité Environnement
 - ▶ Gestion et extension des habilitations
 - ▶ Générer dans tous les secteurs un comportement Sécurité
- ➔ Elargir nos compétences techniques
 - ▶ Conception, Calcul
 - ▶ Ingénierie Systèmes

5.3. Congés formation

5.3.1. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré :

5

5.3.2. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation non rémunéré :

0

5.3.3. Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation :

0

5.4. Alternance

5.4.1. Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année :

0

5.4.2. Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année :

0

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1. Représentants du personnel

6.1.1. Participation aux élections (par collège) en :

		Délégués du Personnel (Titulaires)		Comité d'Entreprise (Titulaires)		
		1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	3 ^{ème} Collège
2013	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-
2014	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-
2015	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-

6.1.2. Volume global des crédits d'heures alloués pendant l'année considérée (Nombre d'heures théoriques) :

	Délégués du Personnel	Comité d'Entreprise	Délégués Syndicaux	Total
2013	2 700	2 640	1 880	7 140
2014	2 700	2 640	1 880	7 140
2015	2 700	2 640	1 880	7 140

6.1.3. Nombre de réunions avec les représentants du personnel pendant l'année 2015 :

- Le Comité d'Entreprise a été réuni **17 fois en 2015**.
- **23** Réunions des Délégués du Personnel ont eue lieu (**12** réunions DP Toulouse – **11** réunions DP Gimont).

Les Délégués Syndicaux et les Délégués du Personnel ont été reçus par la Direction collectivement ou séparément sur leur demande ou sur convocation de la Direction occasionnellement.

6.1.4. Accords signés dans l'Entreprise pendant l'année 2015 :

- **Le 9 Janvier 2015** : Signature par les organisations syndicales F.O et C.F.E / C.G.C de l'avenant à l'accord d'entreprise instituant un régime obligatoire de frais de santé ;
- **Le 22 janvier 2015**: Signature par les organisations syndicales C.G.T, F.O et C.F.E / C.G.C de l'avenant à l'accord d'entreprise « Accord collectif d'aménagement du temps de travail » ;
- **Le 12 mai 2015** : Signature par les organisations syndicales C.G.T, F.O et C.F.E / C.G.C de l'avenant n°2 à l'accord Latécoère relatif au Compte Epargne Temps du 19 mars 2007 et son avenant n°1 du 21 décembre 2012 ;
- **Le 23 juin 2015** : Signature par les organisations syndicales C.G.T et F.O de l'accord portant sur les mesures d'accompagnement du personnel production à la mobilité sur l'établissement de Gimont ;
- **Le 23 juin 2015** : Signature par les organisations syndicales C.G.T, F.O et C.F.E / C.G.C de l'accord d'entreprise instituant le don de jour de repos ;
- **Le 24 juin 2015** : Signature par les organisations syndicales C.G.T, F.O et C.F.E/C.G.C de l'avenant à l'accord d'intéressement pour l'année 2015.

6.1.5. Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière :

2013	19
2014	16
2015	14

6.2. Information et communication

6.2.1. Procédure de concertation :

- C.E., D.P., commission, réunion dans le cadre des négociations annuelles etc...
- Réception par la Direction de toutes les organisations syndicales pour information en plus des périodicités légales.
- Réception à la demande de tout membre qui le souhaite par le Directeur des Ressources Humaines.

6.2.2. Procédure d'accueil :

- Dès l'arrivée sur site du nouvel embauché : remise du Livret d'Accueil, du Règlement Intérieur, de la Charte relative à l'utilisation du système d'Information et du formulaire Parcours d'Intégration.
- Accueil par la Direction des Ressources Humaines, sensibilisation SSE, puis accueil par le Chef d'Atelier ou le Chef de Service pour intégration du nouvel embauché.
- Personnel d'atelier : lecture et signature des fiches de sécurité lors de l'affectation sur le poste de travail.

6.2.3. Procédure d'information ascendante ou descendante et niveau :

- Réunions d'information destinées à l'ensemble des salariés.
- Réunion d'information du Comité Exécutif au COMOPS.
- Communication des informations hebdomadaires par service.
- Les instances de concertation (voir 6.2.1.) jouent également un rôle éminent dans la transmission de l'information.
- Information orale échangée entre Direction, cadres, encadrement, collaborateurs par contact direct.
- Notes de service ou d'informations diffusées dans les différents services et affichages dans les panneaux d'affichages
- Manuels de procédure
- Publication des informations sur Intranet et sur les écrans aux restaurants d'entreprise
- Newsletters dans les bulletins de paie

6.2.4. Système d'entretiens individuels :

Depuis 2008, mise en place des entretiens annuels

- Ces rendez-vous sont des actes de management indispensables pour :
 - Renforcer le management quotidien des collaborateurs
 - Améliorer l'efficacité globale de l'Entreprise
 - Mobiliser autour de l'amélioration de nos compétences et de la performance
 - Renforcer le rôle de l'encadrement

6.3. Procédures

6.3.1. Nombre de recours à des modes de solution non juridictionnels engagés dans l'année

3

6.3.2. Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année dans lesquelles l'entreprise est en cause :

2

6.3.3. Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspecteur du travail pendant l'année considérée :

0

7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1. Œuvres sociales

7.1.1. Dépenses de l'Etablissement (€) :

	2013	2014	2015
Logement :	198 736	215 623	220 929
Transport :			
- Taxe Transport	857 159	878 759	850 430
- Prime de transport	35 520	36 069	34 458
Restauration :			
- Participation patronale	552 773	549 908	532 777
- Fluides	112 815	85 043 *	83 404*
- Frais entretien	10 361	8 707	11 377
- Amortissement	2 765	1 323	1 562
Vacances :	34 952	39 748	42 000
Vêtements de travail :	99 034 (1)	63 606 (2)	60 265
Total	1 904 115	1 878 786	1 837 202

* Impact d'un Avoir reçu en 2014 car trop facturé en 2013.

7.1.2. Versement au Comité d'Entreprise (€) :

2013	2014	2015
<u>739 053</u>	<u>767 577</u>	<u>734 476</u>

(1) Montant correspond au paiement de la dotation 2012, de la dotation 2013 et de la prestation de nettoyage 2013

(2) Montant correspondant au paiement de la prestation de nettoyage – Pas de facturation de la dotation 2014 : Négociation de contrat en cours